

AFDS

Association Française de Droit de la Santé

www.afds.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du lundi 15 novembre 2021

(Par visioconférence)

Membres présents : B. APOLLIS, M. BORGETTO, E. BROSSET, M. CORMIER, J.-M DE FORGES, A. LECA, I. MOINE-DUPOUIS, C. MAURAIN, M.-L. MOQUET-ANGER, R. PELLET, I. POIROT-MAZERES, O. RENAUDIE, G. ROUSSET, J. SAISON, D. TRUCHET.

Membres excusés : M. DUPONT, A. LAUDE, J. MORET-BAILLY, F. VIALLA.

La séance est ouverte à 18h15.

Les points suivants ont été abordés :

I/ Organisation de la manifestation du printemps 2022

La diversité des thèmes imaginés précédemment est récapitulée : « Santé et assurances » (Rémi PELLET) ; « Le droit de la santé vue par les non juristes » (François VIALLA) ; « L'enseignement de la santé » (Johanne SAISON) ; « Juge et santé » (Marie-Laure MOQUET-ANGER).

Est également présentée la proposition d'Olivier RENAUDIE d'organiser en partenariat avec l'AFDS un projet de colloque dont le contenu est d'ores et déjà très avancé sur « Santé et territoires », projet porté avec Sara BRIMO et envisageant le thème au prisme de la crise sanitaire. Les actes seraient publiés chez LexisNexis, mais une publication par la RDSS est également évoquée. La date de ce colloque est encore à déterminer.

Les sujets des contributions seraient, à ce stade, les suivants : notion de territorialisation de la santé, égal accès aux soins et déserts médicaux, les collectivités territoriales, les ARS, les GHT, les hôpitaux de proximité, les métropoles, l'outre-mer, santé et projet de loi 3DS, pandémie et territoires, télésanté, faisant intervenir un certain nombre de membres du conseil d'administration. Il est proposé d'y ajouter la question de la régionalisation et, afin d'éviter une orientation trop « publiciste », des analyses plus centrées sur le droit et les acteurs privés de la santé (médecins libéraux, pharmaciens, chirurgiens-dentistes ?).

Un programme sera proposé prochainement et une date stabilisée (avant le 9 avril ou après le 9 mai au vu des congés universitaires). Le lieu serait le Centre Panthéon ou la Sorbonne.

II/ Organisation de la manifestation de l'automne 2022 : le colloque anniversaire des 40 ans de l'AFDS

Est évoquée dans un premier temps la date éventuelle de la manifestation. Après débat et au vu de la difficulté à concilier cette date avec les congés d'octobre et le délai de remise des publications pour la RDSS, il est décidé de retenir le(s) 28-29 septembre 2022.

S'agissant du thème du colloque, plusieurs pistes sont évoquées, telles qu'issues des propositions des membres du conseil d'administration :

- Choix d'un thème fédérateur et transversal : « santé et famille » ; « santé et prévention », « santé et assurance », « juges et santé », et autres thèmes déjà présentés pour le colloque de printemps; y est ajoutée la proposition de réfléchir sur les mouvements qui affectent le droit de la santé depuis 40 ans, au travers d'une manifestation qui serait consacrée à l'avenir du droit de la santé (évolutions et perspectives),
- Manifestation reprenant les principaux sujets des manifestations qui ont été organisées par l'AFDS depuis 2003, qui permettrait de faire un état des lieux et d'analyser les évolutions en cours,
- Manifestation « 40 ans, 40 interventions » réunissant différents regards et types d'intervenants,
- En plus de cette manifestation, pourrait être imaginée la publication d'un ouvrage chez L'Epitoge rassemblant des analyses assez courtes ou réflexions rapides livrées par différents acteurs et personnalités de la santé, y compris les membres de l'AFDS (politiques, universitaires, directeurs de structures, représentants d'associations, avocats...), sur les aspects les plus marquants des évolutions du système comme du droit de la santé. Ouvrage qui, si les délais sont respectés, pourrait être distribué le jour de la manifestation anniversaire (au vu de l'ampleur de la tâche, il ne s'agit ici que d'une éventualité).
Il est souligné qu'il ne faudrait pas proposer de catégories de thèmes, afin de ne pas enfermer les propos et ainsi laisser le champ libre à la spontanéité de tous ces acteurs de santé. Il est proposé que chacun(e) des membres du conseil d'administration donne quelques noms de possibles contributeurs.

La discussion se concentre alors sur le choix du thème de la manifestation :

- Le thème « L'avenir du droit de la santé » est perçu comme parfaitement conforme à l'esprit de l'anniversaire.
- Sa formulation et son contenu sont précisés : « L'avenir du droit de la santé, 40 après la création de l'AFDS », « Mouvements du droit de la santé » ou « 40 ans de l'AFDS, ce qui a changé, ce qui va changer », autour de plusieurs thèmes : sources ; santé publique dont les épidémies ; droits des patients et démocratie sanitaire ; organisation hospitalière ; bioéthique ; médecine libérale ; produits de santé ; responsabilité ; données de santé et santé connectée ; financement, etc. Il s'agirait pour chacun de ces thèmes de dégager les grandes lignes de continuité du droit, comme les points de rupture, et ceci, dans une visée qui sans être forcément « prospective », pourrait tracer des perspectives d'évolution (« d'où l'on vient, où l'on va »).
- L'importance du thème retenu comme le nombre de sujets à aborder conduit à envisager pour ce colloque une durée plus longue (un jour et demi, voire deux jours) ce qui rend plus complexe la question de la réservation du lieu.
- Cette manifestation aura lieu à Paris, possiblement à l'université de Paris (piste envisagée par R. PELLET, avec l'Odéon ou aux Cordeliers) ou dans l'amphithéâtre de la MGEN ou celui du MEDEF (Maxence CORMIER). Ces questions impliquent la fixation d'une date (28 et 29 septembre 2022). La priorité est ainsi donnée à cette réservation.

- L'étape suivante consistera à commencer l'élaboration d'un programme pour une finalisation fin février.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Isabelle POIROT-MAZERES

Guillaume ROUSSET